

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEPTIEME SEANCE

Salle de conférence, Hôtel Hilton  
Jeudi 5 octobre 1972, 9 heures

PRESIDENT : M. F. S. Cruz (Etats-Unis d'Amérique)

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
1. Examen des projets de résolution .....	166
2. Adoption du projet de rapport du Comité .....	169
3. Clôture .....	170

Septième séanceJeudi 5 octobre 1972, 9 heures

## PRESENTS

I. Représentants des Etats Membres

AUSTRALIE	D <sup>r</sup> H. M. Franklands D <sup>r</sup> R. W. Cumming
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	M. F. S. Cruz D <sup>r</sup> J. C. King M. G. J. Dugan
FRANCE	D <sup>r</sup> A. Cheval
JAPON	D <sup>r</sup> T. Ishimaru D <sup>r</sup> R. Okamoto
LAOS	D <sup>r</sup> P. Phoutthasak D <sup>r</sup> T. Phetsiriseng
MALAISIE	D <sup>r</sup> Tow Siang Yeow M. E. J. Martinez
NOUVELLE-ZELANDE	D <sup>r</sup> C. N. D. Taylor
PHILIPPINES	D <sup>r</sup> J. Azurin
PORTUGAL	D <sup>r</sup> D. H. Silva Ferreira D <sup>r</sup> M. Lopes
REPUBLIQUE DE COREE	D <sup>r</sup> H. K. Park M. W. S. Lee
REPUBLIQUE KHMERE	M. Ung Su Hai Kim Teng D <sup>r</sup> Pruoch Vann
ROYAUME-UNI	D <sup>r</sup> P. W. Dill-Russell D <sup>r</sup> H. S. Chan
SAMOA-OCCIDENTAL	D <sup>r</sup> Leota Tautasi
SINGAPOUR	D <sup>r</sup> Sivakami Devi
VIET-NAM	D <sup>r</sup> Nguyen Tuan Phong

II. Représentant du Membre associé

PAPUA-NOUVELLE-GUINEE

D<sup>r</sup> J. O. TuviIII. Représentant de l'Organisation des Nations Unies et des organismes qui lui sont rattachésNATIONS UNIES ET PROGRAMME  
DES NATIONS UNIES POUR LE  
DEVELOPPEMENT

M. W. M. Harding

IV. Représentants des organisations non gouvernementalesFEDERATION MONDIALE  
DES ASSOCIATIONS DE  
SANTÉ PUBLIQUED<sup>r</sup> C. N. D. TaylorLIGUE DES SOCIÉTÉS  
DE LA CROIX-ROUGEM<sup>me</sup> Ruth MacomberV. Secrétariat de l'OMS

SECRETARE

D<sup>r</sup> Francisco J. Dy  
Directeur régional

## 1. EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION

Le Comité examine les projets de résolution suivants :

### 1.1 Thème des discussions techniques de 1973 (document WPR/RC23/WP/16)

Le D<sup>r</sup> FRANKLANDS (Australie) dit que la suppression de la dernière partie, à savoir les mots "et financement des soins médicaux hospitaliers", permettrait d'élargir la discussion.

Le D<sup>r</sup> TAYLOR (Nouvelle-Zélande, Rapporteur) indique que la question a déjà été soulevée. Les soins médicaux hospitaliers peuvent s'adresser à des malades hors de l'hôpital, dans des centres communautaires pouvant être financés par l'hôpital.

Le D<sup>r</sup> FRANKLANDS (Australie), dit qu'il n'a de préférence marquée dans un sens ou dans l'autre; il retire donc sa proposition visant à modifier le projet de résolution.

Décision : Le projet de résolution est adopté tel quel  
(résolution WPR/RC23.R21).

### 1.2 Vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Comité régional (document WPR/RC23/WP/17)

Le D<sup>r</sup> KING (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que les dates fixées pour la session de Wellington ne sont pas habituelles. Il serait peut-être utile de les faire figurer dans la résolution pour rappeler que la session aura lieu plus tôt que d'habitude.

Le DIRECTEUR REGIONAL déclare que, conformément au Règlement intérieur, les dates de la réunion sont proposées par le Directeur régional et approuvées par le Comité.

Le D<sup>r</sup> TAYLOR (Nouvelle-Zélande) signale que cette question a également été discutée mais qu'on est encore loin de la session de Wellington et qu'il n'est peut-être pas souhaitable de fixer des dates précises car un léger changement pourrait être nécessaire.

Le DIRECTEUR REGIONAL convient avec le représentant des Etats-Unis d'Amérique qu'il serait utile de rappeler que la réunion aura lieu un mois plus tôt qu'à l'ordinaire.

Il est décidé d'ajouter les mots "du 28 août au 5 septembre" à la fin du premier paragraphe du dispositif.

Décision : Le projet de résolution, ainsi modifié, est adopté  
(résolution WPR/RC23.R22).

### 1.3 Sessions futures du Comité régional (document WPR/RC23/WP/18)

Le D<sup>r</sup> AZURIN (Philippines) demande pourquoi la question des sessions qui ont lieu une fois sur deux au siège régional a été incluse au projet de résolution. Il avait cru comprendre que seule la question du lieu de la vingt-sixième session (1975) serait considérée à la vingt-quatrième session.

Le D<sup>r</sup> KING (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il pensait que l'amendement du représentant des Philippines visait à remettre l'examen de la question à une année seulement.

Le PRESIDENT précise que la motion dont le Comité est saisi est de supprimer la seconde partie de la résolution, qui commence par les mots "et la question de savoir".

Le D<sup>r</sup> DILL-RUSSELL (Royaume-Uni) dit qu'il avait proposé, au nom de son Gouvernement, que les sessions se tiennent alternativement au siège régional, mais que cette proposition avait été contre-modifiée par le représentant des Philippines.

Le D<sup>r</sup> FRANKLANDS (Australie) est d'accord avec l'orateur précédent, dont la proposition indiquait certainement que les sessions devraient avoir lieu alternativement au siège régional. Il n'y aurait guère de différence si l'on gardait ce passage, qui permettrait aux représentants d'exprimer leur opinion, ce qui pourrait être très utile aux pays Membres. En effet, ceux-ci veulent connaître les conséquences financières de toute décision et la façon dont elle affecte les programmes déjà planifiés. Le D<sup>r</sup> Franklands recommande de n'apporter aucune modification au projet de résolution dont le Comité est saisi.

Le D<sup>r</sup> AZURIN (Philippines) déclare qu'il ne veut pas rouvrir le débat sur la question de savoir s'il convient de tenir les sessions alternativement au siège régional. Néanmoins, le mot "alternativement" ne figure pas à sa proposition, qui a été approuvée. L'inclusion de ce mot change toute la teneur de ce qui a été approuvé à la séance précédente. Sa proposition visait à considérer à la vingt-cinquième et non à la vingt-quatrième session la question de sessions à Manille une fois sur deux.

Le D<sup>r</sup> TAYLOR (Nouvelle-Zélande), parlant en tant que Rapporteur, estime avoir établi un texte conforme à la décision du Comité. Le lieu de la vingt-sixième session n'a été discuté que parce qu'il est censé être le siège régional. Cette question sera obligatoirement discutée l'année prochaine. Cela a mené à une discussion sur l'ensemble de la nouvelle méthode visant à organiser les sessions avec les fonds dont dispose le siège. Si l'on revient à la méthode des sessions tenues alternativement au siège régional et à l'extérieur, en organisant une session à

Wellington et la suivante en Malaisie, cela compensera les quatre dernières sessions au siège régional. La résolution est nécessaire, car elle reflète la discussion qui s'est déroulée cette année. La plupart des membres ont demandé officiellement le maintien du texte actuel, pour que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session.

M. UNG SU HAI KIM TENG (République khmère) suggère de couper court à la discussion, car elle ne semble pas pouvoir aboutir à une solution acceptable pour tous les représentants. Le représentant des Philippines a proposé de différer l'examen de la question jusqu'à la vingt-quatrième session.

Le D<sup>r</sup> CHEVAL (France) se déclare convaincu que les délégations auraient continué à discuter la question à la séance précédente si le représentant des Philippines n'avait pas présenté sa proposition. Quoiqu'il en soit, il serait bon que la résolution proposée figure au rapport, pour rappeler au Comité qu'il devra en discuter à la session suivante.

Le DIRECTEUR REGIONAL précise qu'il incombe au Comité de décider de maintenir ou non la seconde partie de la résolution. Il rappelle qu'à la séance précédente, le vote avait indiqué 7 voix pour, 6 voix contre et une abstention. Ce vote concernait la proposition suivante du représentant du Royaume-Uni : "à partir de 1974, le Comité pourrait revenir à la résolution primitive, à savoir que, sous réserve d'invitation, la session se tient en dehors de Manille une année sur deux". En d'autres termes, la session de 1975 aurait lieu à Manille, celle de 1976 aurait lieu ailleurs, celle de 1977 aurait lieu de nouveau à Manille, et ainsi de suite.

Le PRESIDENT fait observer que le projet de résolution est encore sujet à modification, et il demande si un représentant veut appuyer la modification proposée par le représentant des Philippines.

Le D<sup>r</sup> AZURIN (Philippines) déclare que le représentant de la République khmère l'a appuyée.

Le D<sup>r</sup> DILL-RUSSELL (Royaume-Uni) soulève une question d'ordre. Si la modification est apportée, la résolution n'a plus sa raison d'être et doit être abandonnée. L'idée qu'elle renferme après modification figure déjà au Règlement intérieur.

M. UNG SU HAI KIM TENG (République khmère) appuie formellement la proposition du représentant des Philippines.

Le DIRECTEUR REGIONAL déclare que la mesure suivante est de voter sur l'amendement proposé mais, s'il est adopté, la résolution n'aura plus sa raison d'être comme on l'a souligné. Conformément au Règlement intérieur, il faudra la présenter l'année prochaine.

Un vote a lieu sur l'amendement proposé. Il y a 5 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions. L'amendement est rejeté.

Un vote a lieu ensuite sur le projet de résolution. Il y a 9 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution est adopté.

Décision : Le projet de résolution est adopté (résolution (WPR/RC23.R23)).

2. ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DU COMITE : Point 26 de l'ordre du jour (document WPR/RC23/20)

Le D<sup>r</sup> PHOUTTHASAK (Laos) demande que son pays soit inclus parmi ceux dont les représentants ont pris la parole sur la pharmacodépendance. Le nom du Laos devrait donc être ajouté à la 5<sup>e</sup> ligne de la page 34.

Il en est ainsi décidé.

Le D<sup>r</sup> LOPES (Portugal) demande la suppression du mot "variole" à la 3<sup>e</sup> ligne de l'avant-dernier paragraphe de la page 5. En effet, il n'y a plus de variole à Macao et à Timor depuis plusieurs années.

Il en est ainsi décidé.

Le D<sup>r</sup> FRANKLANDS (Australie) se réfère à la section 7, page 36. A la 2<sup>e</sup> ligne du deuxième paragraphe, il est fait mention d'"un représentant". En fait, il s'agit du représentant de l'Australie, et le D<sup>r</sup> Franklands demande que la phrase commence ainsi : "Le représentant de l'Australie a ..."

Il en est ainsi décidé.

Le D<sup>r</sup> TAUTASI (Samoa-Occidental) se réfère à la page 6, paragraphe 3, ligne 3. Après le mot "signalés", il faudrait ajouter "dont la plupart étaient probablement d'autres maladies fébriles". Dans une intervention ultérieure, se référant à la même ligne, il demande que la phrase suivante commence comme suit : "En examinant dix spécimens deux par deux à l'Ecole..."

Il en est ainsi décidé.

Le D<sup>r</sup> OKAMOTO (Japon) se réfère à la section 4 (désinsectisation des aéronefs), page 32, paragraphe 2, sixième et septième lignes. Il demande de remplacer "le Service quarantenaire de Tokyo" par "les Administrations sanitaires du Japon et des Philippines". Aux lignes 7 et 8, il faudrait supprimer les mots "tant" et "dans la soute à bagages".

Le D<sup>r</sup> TOW (Malaisie) se réfère à la page 26, au titre Malaisie. A la première ligne, il faut remplacer "a) un conseiller" par "des conseillers"; à la deuxième ligne, il faut remplacer "; b)" par " : a)"; et à la 5<sup>e</sup> ligne, il faut remplacer "c)" par "b)".

Le D<sup>r</sup> DEVI (Singapour) se réfère à la page 8, lignes 8 et 9. Elle demande la suppression du membre de phrase "l'inoculation des porteurs décelés parmi eux" et son remplacement par le membre de phrase suivant : "des contacts de cas confirmés ou soupçonnés, mais un programme d'inoculation de masse n'a pas été effectué".

Décision : En l'absence d'autres observations ou demandes de correction, le projet de rapport, ainsi modifié, est adopté, sous réserve des rectifications typographiques à effectuer à Manille (résolution WPR/RC23.R24).

### 3. CLOTURE : Point 27 de l'ordre du jour

Le D<sup>r</sup> TAUTASI (Samoa-Occidental) présente une motion de remerciements (document WPR/RC23/WP/19).

Le D<sup>r</sup> TAYLOR (Nouvelle-Zélande) appuie la motion et propose qu'elle soit adoptée par acclamation.

Décision : Le projet de motion est adopté par acclamation (résolution WPR/RC23.R25).

Le D<sup>r</sup> PHOUTTHASAK (Laos), le D<sup>r</sup> CHEVAL (France), le D<sup>r</sup> TOW (Malaisie), M. UNG SU HAI KIM TENG (République khmère), le D<sup>r</sup> OKAMOTO (Japon), le D<sup>r</sup> NGUYEN TUAN PHONG (Viet-Nam), le D<sup>r</sup> LOPES (Portugal), le D<sup>r</sup> AZURIN (Philippines), le D<sup>r</sup> DILL-RUSSELL (Royaume-Uni), le D<sup>r</sup> FRANKLANDS (Australie), le D<sup>r</sup> TUVI (Papua-Nouvelle-Guinée) et le D<sup>r</sup> DEVI (Singapour) expriment leur gratitude aux organisateurs de la session, au Directeur régional et à son personnel, au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ainsi qu'à la population et aux dirigeants de Guam.

Le PRESIDENT tient à ajouter un mot au "dernier mot" de la Vice-Présidente. Au nom de la délégation des Etats-Unis, il dit qu'il est heureux que le Comité régional ait accepté l'invitation de Guam d'y tenir sa vingt-troisième session. Il remercie de leur aide tous les participants, y compris les représentants des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, le Directeur régional, le D<sup>r</sup> Han, M. Karastathis et tout le secrétariat de l'OMS.

Le Président remercie également les membres du Comité directeur du Gouvernement qui ont organisé les activités et les réceptions, ainsi que son propre personnel qui a beaucoup travaillé, toute l'année, aux préparatifs, en particulier MM. Iriarte et Gillan qui ont coordonné les plans. Il adresse également ses remerciements aux services de sécurité pour l'efficacité de leur action pendant la session, et au personnel d'autres services, y compris celui du Département des Travaux publics.

Le Président prononce ensuite la clôture de la vingt-troisième session du Comité régional.

La séance est levée à 10 h 30.